

seil de l'Instruction publique ; depuis le 24 juillet 1880, l'acte établissant un fonds de secours en faveur des instituteurs en retraite, acte qui doit être considéré à bon droit comme votre œuvre, donne de très bons résultats ; c'est ainsi que l'année dernière \$32,751.23 ont été payées à 376 pensionnaires.

Actuellement le fonds de pension des instituteurs, a un capital accumulé de \$178,184.04. Il est bien vrai que depuis quelques années les dépenses de ce fonds sont un peu plus considérables que les recettes, mais les fonctionnaires de l'enseignement primaire ne s'en émeuvent pas trop, confiants qu'ils sont de voir avant peu le gouvernement de notre province se rendre au conseil si pratique que vous lui donnez dans votre dernier rapport sur l'Instruction publique. Les écoles des arts et manufactures, que vous n'avez cessé d'encourager depuis vingt ans, ont produit un bien incalculable parmi la jeunesse de notre province ; de 1872 à 1894, ces institutions importantes ont été fréquentées assidûment par 23,575 élèves. En 1873, dès la première année de votre administration scolaire, vous fondiez l'École polytechnique de Montréal, qui a rendu d'immenses services au pays. A l'heure qu'il est, la province est partagée en 1246 municipalités, qui entretiennent 5,697 écoles, soit une école pour 261 personnes ; les classes sont fréquentées par 235,000 élèves.

Honorable monsieur, l'introduction du dualisme de l'enseignement commercial et classique dans nos collèges, peut être mise aussi dans une grande mesure à votre crédit. Dès votre premier rapport pour 1872-73, vous engagiez ces maisons à faire suivre à leurs élèves un cours commercial avant de leur faire commencer le cours classique. "Après avoir suivi un semblable cours, disiez-vous avec raison, tout jeune homme pourrait embrasser avec avantage n'importe quelle carrière, et même après n'avoir suivi que le cours commercial, il serait beaucoup plus en état de gagner sa vie que celui qui aurait fait un cours complet d'études classiques, tel qu'on le fait aujourd'hui, et qui ne se trouverait pas en position d'étudier une profession libérale ; il serait en outre de quatre ou cinq années plus jeune, et pourrait sans inconvénient commencer un apprentis-

sage dans une science, un art, ou une industrie quelconque ; apprentissage que l'âge rend difficile, sinon impossible, après un cours classique de huit ans."

Actuellement, à l'honneur de nos maisons d'Education, presque tous les élèves des collèges sont obligés de passer par le cours commercial ou primaire, avant de commencer les études classiques.

Mais, honorable monsieur, ce que l'Association des instituteurs tient surtout à rappeler, c'est l'intérêt constant que vous avez témoigné aux membres de la famille enseignante. Le sort peu enviable des instituteurs en notre pays ne vous a jamais laissé indifférent. Dès le début de votre administration vous proposiez le plan qui suit :

" RÉCOMPENSES AUX INSTITUTEURS "

" Jusqu'à ce jour, on a accordé des récompenses aux écoliers, afin d'exciter entre eux une légitime émulation parmi les instituteurs. Il est à craindre qu'en général les maîtres d'écoles primaires, une fois nantis de leur brevet de capacité, ne travaillent pas suffisamment. Faire la classe durant tout le jour est la plus pénible des tâches, et il n'est pas étonnant que, l'ayant accomplie on sente le besoin de récréation : c'est là l'écueil de l'instituteur. Fatigué par l'enseignement quotidien, il n'a pas d'inclination à revenir à ses livres pour se perfectionner ; il en arrive ainsi quelquefois à suivre une routine invariable.

" Eh bien ! créons pour l'avenir un brevet d'un ordre plus élevé, le brevet de supériorité, lequel serait délivré par le Surintendant, sur le rapport de l'inspecteur, aux instituteurs qui, pendant trois ou quatre ans, auraient tenu avec un succès marqué leur école suivant toutes les prescriptions de la loi et du Conseil de l'Instruction publique. Le porteur de ce brevet aurait chance d'obtenir de bons appointements. Ce serait donc là un grand encouragement pour le corps enseignant, et de plus un moyen efficace de faire enseigner tout le programme officiel."—Rapport de 1875-76.

Cette généreuse idée d'améliorer le sort de l'instituteur, vous ne l'avez jamais abandonnée. Dans votre dernier rapport, vous attirez de nouveau l'attention du gouvernement